

# MODÈLE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

---

## 1. CONSOMMATION PROPRE INDIVIDUELLE

### DÉFINITION

Ce modèle s'applique aux clients producteurs individuels qui veulent consommer sur place tout ou partie de l'énergie produite.

### DÉLAI D'ANNONCE

Le producteur doit informer Romande Energie du choix de son modèle de production 3 mois à l'avance.

Cette annonce doit être faite sur Internet, depuis le [Portail de raccordement](#)

---

## TYPE DE COMPTAGE

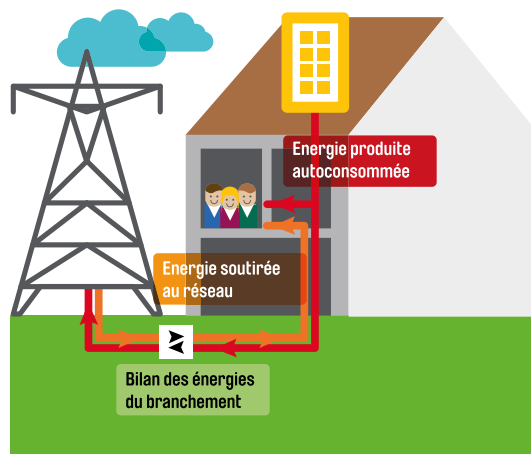
Différents types de comptage existent en fonction de la puissance de l'Installation de Production de l'Énergie (IPE)

### 1. Inférieure ou égale à 30 kVA

Un compteur à index qui mesure l'énergie soutirée et l'énergie refoulée sur le réseau. A noter que la quantité d'énergie autoconsommée n'est pas connue.

### 2. Supérieure à 30 kVA

Un compteur à courbe de charge mesure la quantité totale d'énergie produite par ¼ d'heure. Un compteur à courbe de charge mesure les quantités d'énergie échangées avec le réseau par ¼ d'heure. Un calcul quart horaire détermine les quantités à facturer.



## RÉMUNÉRATION DE L'ÉNERGIE

Pour les installations mises en service avant le 30 juin 2015, le prix de reprise de l'énergie dépend de la puissance de l'installation.

Pour les installations mise en service à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015, le prix de reprise tient compte de l'agent énergétique. Les producteurs assujettis à la TVA, doivent envoyer une facture à Romande Energie.

---

Retrouvez tous les documents utiles  
sur [www.romande-energie.ch](http://www.romande-energie.ch)

---